BREVET PROFESSIONNEL AGENT TECHNIQUE DE SECURITE DANS LES TRANSPORTS

Tableau des unités constitutives du diplôme

Unité 11 : Anatomie et physiologie

Unité 12 : Elaboration d'un programme de préparation physique

Unité 13: Performances physiques

Unité 20 : Action de prévention sur le terrain

Unité 30 : Intervention sur le terrain

Unité 40 : Environnement économique et géographique du transport

Unité 50 : Environnement juridique du transport

Unité 60 : Expression française et ouverture sur le monde

Unité UF: (facultative) Langue vivante étrangère

DEFINITION DES UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

Unites	Savoir-faire	Savoirs associés
Unité 11 : Anatomie physiologie	C3-1 Gérer sa préparation physique C5-6 Porter assistance aux personnes	S6 :Connaissances liées à la préparation physique et à la prévention des risques qui en découlent
Unité 12 : Elaboration et suivi d'un programme de préparation physique	C1-2 Identifier une anomalie et la signaler C1-4 Rendre compte oralement C1-10 Former les agents en assistance d'un formateur spécialisé C3-1 Gérer sa préparation physique	S6: Connaissances liées à la préparation physique et à la prévention des risques qui en découlent
Unité 13 : Performances physiques	C3-1 Gérer sa préparation physique	S6: Connaissances liées à la préparation physique et à la prévention des risques qui en découlent
Unité 20 : Action de prévention sur le terrain		S1-3: Approche comportementale des différents de voyageurs S1-4: Environnement humanitaire: structures et possibilités d'accueil S1-5: Les comportements de foule S1-6: Les comportements de groupes S1-7: Image de l'entreprise S4 Environnement technique du transport S5-1: Différents rôles de l'agent de sécurité S5-2: Aspects psychologiques et relationnels des interventions S5-6: Le rôle du chef d'équipe

Unités	Savoir-faire	Savoirs associés	
Unité 30 :	C1-1 Transmettre les informations	S2-1: Textes législatifs et	
Intervention sur le	institutionnelles, opérationnelles et/ou	réglementaires en vigueur concernant	
terrain	techniques	la Police des chemins de fer depuis la	
	C1-2 Identifier une anomalie et la	loi du 15 juillet 1945	
	signaler	S2-2: Droit pénal, droit pénal spécial	
	C1-3 En évaluer le risque potentiel	et procédure pénale	
	C1-4 Rendre compte oralement	S2-3: Les attributions de l'agent de	
	C1-5 Rédiger un document usuel (procès-	sécurité	

	verbal d'infraction, rapport, constat, compte-rendu, plainte) C1-6 Rédiger un rapport circonstancié C1-7 Renseigner les voyageurs C1-8 Rechercher une information C1-9 Exploiter les informations audiovisuelles C1-10 Former les agents C2-1 Organiser une mission C2-2 Gérer son effectif C2-3 Proposer et défendre des améliorations concernant l'organisation du travail de l'équipe C3-2 Maîtriser les techniques de défense et d'intervention C4-1 Assurer la protection des personnes et des biens C4-2 Organiser un dispositif de protection et/ou de canalisation de foule C5-1 Constater une infraction C5-2 Procéder à une interpellation C5-3 Organiser un dispositif d'interpellation C5-4 Assurer le suivi d'une interpellation C5-5 Intervenir à la suite d'une effraction C5-6 Porter assistance aux personnes	S5-2: Aspects psychologiques et relationnels des interventions S5-3: Modalités de découverte et d'analyse d'une situation S5-4: Modalités d'adaptation à la situation S5-5: Modalités de gestion de la situation S5-6: Le rôle du chef d'équipe
Unité 40 : Environnement économique et géographique du transport	C1-6 Rédiger un rapport circonstancié C1-8 Rechercher une information	S1-1: Evolution historique des transports S1-2: Evolution historique et économique de la nature des mouvements de population internes et externes S 3: Environnement économique et géographique des transports
Unité 50 : Environnement juridique du transport	C1-4 Rendre compte oralement C1-5 Rédiger un document usuel (rapport, compte rendu) C1-6 Rédiger un rapport circonstancié	S 2 : Environnement juridique
	C1-8 Rechercher une information C1-9 Exploiter les informations audiovisuelles C1-10 Former les agents C5-1 Constater une infraction C5-2 Procéder à une interpellation	

	C5-3 Organiser un dispositif d'interpellation C5-4 Assurer le suivi d'une interpellation C5-5 Intervenir à la suite d'une effraction C5-6 Porter assistance aux personnes	
--	---	--

EXPRESSION FRANCAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE

Définition de l'unité

U.60

L'unité « expression française et ouverture sur le monde » englobe les compétences mentionnées dans le référentiel expression et ouverture sur le monde annexé à la note de service n° 93-080 du 19 janvier 1993 (BO n°.5 du 4 février 1993) relative aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français et du monde actuel commun à l'ensemble des brevets professionnels.